

**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2013**

---//---

L'an Deux Mille Treize, le vingt huit mars à neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Michel BUIILLARD, Maire de la Ville de PAPEETE.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 9H45.

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, nomme Mme Victorine SHAN SEI FAN, Conseillère municipale, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

La Secrétaire procède à l'appel des membres :

NOM ET PRENOM	PRESENT	ABSENT	PROCURATION A	Observations
BUIILLARD Michel	X			<i>n'a pas participé aux débats et au vote des délibérations n°2013-21, 2013-22 et 2013-32.</i>
CLARK Jean-Claude	X			
TEAHA Danièle	X			
MAIOTUI Paul	X			
BOUTEAU Nicole		X	SHAN SEI FAN Victorine	
FONG LOI Charles		X	TANSEAU Robert	
TRAFTON Mareva		X	BUIILLARD Michel	
TEMEHARO René		X	LE GAYIC Roméo	
SHAN SEI FAN Victorine	X			<i>n'a pas participé au vote de la délibération n°2013-21.</i>
DESTANG Max	X			
TAMA Hinatea	X			
ELLACOTT Alban	X			
LE GAYIC Roméo	X			
PANAI Florienne		X		
ADAMS Myrna	X			<i>n'a pas participé au vote de la délibération n°2013-25.</i>
MAI Alain	X			

CHAMPS Agnès		X	DESTANG Max	
IENFA Jules		X	BORDET Lily	
PENOT Yvette		X	MAIOTUI Paul	
TANSEAU Robert		X		<i>est arrivé au cours du débat et du vote de la délibération n°2013-21. Il n'a pas participé au vote de la délibération n°2013-35.</i>
LOMBARD Adrien	X			
LIVINE Danielle		X	TAMA Hinatea	
TE PING Antoinette		X		<i>est arrivée au cours du débat et du vote de la délibération n°2013-21. Elle a quitté définitivement la séance lors du débat de la délibération n°2013-54.</i>
TEATA Marcelino	X			
PUHETINI Sylvana	X			
BORDET Lily	X			
SUEN KO Régina		X		
SARCIAUX Aldo	X			
GATIEN Johanna	X			
MATAOA Myron	X			
CARLSON Jean-Michel	X			<i>a quitté définitivement la séance lors du débat de la délibération n°2013-22 et a donné procuration à Monsieur Myron MATAOA</i>
PEU Titaua		X		
TCHEONG Céline		X		
NAIA TERIIPAIA Amaronn		X		
MAONI Charles	X			
TOTAL	20	15	8	

Le nombre des membres composant le Conseil Municipal est de 35 dont 35 en exercice.

20 membres sont présents à l'ouverture de cette séance, formant la majorité. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour de cette séance porte sur l'examen des affaires suivantes :

I°) Adoption du compte-rendu de la séance du 21 Février 2013 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la séance du 21 Février 2013 appelle de leur part des observations.

Monsieur Jean-Claude CLARK et Monsieur Aldo SARCIAUX votent contre l'adoption du compte-rendu du conseil municipal du 21 février 2013.

II°) Décisions prises par le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation:

- **En matière d'actions en justice exercées au nom de la commune :**

2013-20	Décision d'ester en justice afin de représenter et défendre les intérêts de la Commune de Papeete dans le cadre d'une procédure judiciaire introduite par elle à l'encontre notamment de Monsieur Martial TAURU et Mademoiselle Linda CERAN-JERUSALEM.	25.02.13
---------	--	----------

- **Autres :**

2013-18	Marché public de travaux n°3/2013 passé avec l'entreprise BUTSCHER TINIRAU du 15.01.13 relatif à la construction de l'extension de la pépinière communale de Titioro pour un montant total de 11 681 112 FCFP.	21.01.13
2013-19	Avenant n°2 au marché de travaux n°8/2012 du 6 février 2012 passé avec Mr Jérôme LANVIN le 1.02.13 relatif à la rénovation du marché municipal de PAPEETE.	06.02.13
2013-21	Avenant n°2 au marché n°29/2011 du 29 décembre 2011 passé avec la SAS AGP CONSTRUCTIONS relatif aux travaux de génie civil routier à effectuer dans le périmètre de la Commune de PAPEETE en 2012.	11.01.13
2013-22	Marché public de travaux n°6/2013 passé avec le Groupement d'entreprises BTP (Mandataire)/Polygoudronnage le 13.02.13 relatif aux travaux de réfection de la voirie à effectuer dans le périmètre de la Commune de PAPEETE en 2013, pour un montant minimum de 30 000 000 FCFP et maximum de 120 000 000 FCFP.	22.02.13

III°) Examen des affaires comme suit :

<p>Délibération n° 2013-21</p> <p><i>Après avoir présenté le compte administratif, monsieur Michel BUILLARD est sorti de la salle des délibérations et n'a pas participé au débat et au vote de cette délibération.</i></p> <p><i>Monsieur Jean-Claude CLARK, 1^{er} adjoint au Maire, a présidé la séance.</i></p> <p><i>Madame Antoinette TE PING et Monsieur Robert TANSEAU sont arrivés au cours du débat et du vote de cette délibération.</i></p>	<p>Majorité Dont 7 procurations Et 2 contres</p>
<p>Sur le rapport n° 2013 / 16 présenté par Mr Michel BUILLARD,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DONNE ACTE au Maire de la présentation du compte administratif pour l'exercice 2012 ; CONSTATE l'identité de valeurs entre les chiffres du compte de gestion pour l'exercice 2012 du Trésorier des Iles du Vent, des Archipels et des Australes, receveur municipal, et ceux du compte administratif du Maire, s'agissant des reports à nouveau, des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice, des débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; N'EMET ni observation, ni réserve sur le compte de gestion du comptable; RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser; ARRÊTE le résultat de fonctionnement à 1.181.565.294, le résultat d'investissement à - 149.065.308 et le résultat d'ensemble à 1.032.499.986; AFFECTE le résultat de fonctionnement de l'exercice comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affectation au compte « excédents de fonctionnement capitalisés » (compte R1068) : 375.931.639 XPF ; - Affectation en excédent de fonctionnement reporté (compte R002) : 805.633.655 XPF. 	

Monsieur Jean-Claude CLARK ouvre le débat en demandant à Madame Christine EXCOFFIER, Trésorière des Iles de Vent, des Archipels et des Australes, son point de vue concernant le compte-administratif du Maire et le compte de gestion de la TIVAA.

Madame le Trésorier se dit être en accord avec les chiffres. Elle constate que la Commune :

- maintient une gestion extrêmement saine puisque le résultat du CA est très positif depuis des années et continue à l'être;
- reste attentive en cette période difficile malgré la diminution des recettes et l'impossibilité d'augmenter certaines redevances tel que les ordures ménagères;
- maîtrise ses dépenses dans tous les domaines.

Monsieur Robert TANSEAU remarque une augmentation des recettes en provenance des impôts et taxes et souhaiterait savoir d'où proviennent-elles exactement. Monsieur Paul MAIOTUI explique que les recettes 2012 n'ont pas augmenté et le surplus provient des exercices antérieurs.

Monsieur Jean-Michel CARLSON relève une augmentation du taux de réalisation en 2012 mais un résultat déficitaire d'environ 50 millions XPF. Il propose d'anticiper le déficit pour les exercices futurs. Monsieur Paul MAIOTUI confirme effectivement que la Commune a perçu des recettes, d'où l'augmentation du taux de réalisation, mais qui restent encore insuffisantes pour couvrir les dépenses auxquelles elle doit faire face. Pour cette année, toutes les recettes en baisses sont anticipées.

Après une analyse personnelle, Monsieur Aldo SARCIAUX doute de la sincérité du compte administratif et considère le déficit trop important pour que cette délibération soit votée. Il fait remarquer les dépenses considérables de la piscine municipale et de la police municipale.

Monsieur Paul MAIOTUI fait savoir que la Commune ne peut pas augmenter les droits d'entrée de la piscine municipale qui risqueraient d'être trop excessif pour les écoles. Par conséquent, le budget général équilibrera le résultat.

Monsieur Adrien LOMBARD revient sur l'intervention de Monsieur Aldo SARCIAUX et ne partage pas son sentiment.

Madame le Trésorier réagit également à l'intervention de Monsieur Aldo SARCIAUX en insistant sur la sincérité du compte administratif et du compte de gestion puisque c'est la réalisation nette et précise de tous ce qui a été fait en 2012 par la collectivité de Papeete.

Monsieur Roméo LEGAYIC félicite Monsieur Paul MAIOTUI et toute son équipe pour le travail accompli.

Monsieur Robert TANSEAU rappelle la décision du conseil municipal quant à la conservation de la piscine municipale pour nos enfants ainsi que des conséquences financières qui en résultent.

Délibération n° 2013-22

Après avoir présenté le compte administratif, monsieur Michel BUILLARD est sorti de la salle des délibérations et n'a pas participé aux débats et au vote de cette délibération.

Monsieur Jean-Michel CARLSON a quitté la séance définitivement avant le vote de cette délibération et a donné procuration à Monsieur Myron MATAOA.

Majorité
Dont 8
procurations
Et 2 contres

Sur le rapport n° 2013 / 17 présenté par Mr Michel BUILLARD,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DONNE ACTE** au Maire de la présentation du compte administratif du budget annexe service de collecte et de traitement des ordures ménagères et des déchets végétaux pour l'exercice 2012; **CONSTATE** l'identité de valeurs entre les chiffres du compte de gestion pour l'exercice 2012 du Trésorier des Iles du Vent, des Archipels et des Australes, receveur municipal, et ceux du compte administratif du Maire, s'agissant des reports à nouveau, du résultat de l'exercice, des débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes; **N'EMET** ni observation, ni réserve sur le compte de gestion du comptable.

Madame le Trésorier précise que les chiffres sont en concordances entre le compte de gestion et le compte administratif.

<p>Délibération n° 2013-23</p> <p><i>Monsieur le Maire a repris la présidence de la séance.</i></p>	<p>Unanimité Dont 9 procurations</p>
<p>Sur le rapport n° 2013 / 18 présenté par Mr Paul MAIOTUI,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE les autorisations de programme et le phasage des crédits de paiement (CP) correspondant et ABROGE toutes dispositions antérieures contraires.</p> <hr/> <p><i>Compte tenu des réalisations budgétaires 2012, il est approuvé des ajustements des crédits de paiement des autorisations de programme existantes.</i></p> <p><i>Par ailleurs, préalablement au vote du budget 2013, il est créé cinq autorisations de programme dont les crédits de paiement font l'objet d'une proposition d'inscription. Il s'agit de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>La reconstruction de la maison de quartier de Pinaï – tranche 1 pour un montant total de 80.000.000 XPF (AP30) ;</i> - <i>La mise aux normes d'hygiène du marché municipal pour un montant total de 141.326.603 XPF(AP31) ;</i> - <i>La convergence numérique de la gestion financière et des opérations pour un montant total de 31.000.000 XPF (AP32) ;</i> - <i>Ecole Paofai : Construction d'un préau, rénovation de la clôture, de l'assainissement et de l'évacuation des eaux pluviales pour un montant total de 97.812.000 XPF (AP33) ;</i> - <i>Ecole TAIMOANA : Mise aux normes incendie des salles de classes et rénovation de l'école pour un montant total de 54.898.400 XPF (AP33).</i> <p><i>Monsieur Aldo SARCIAUX demande si des appels d'offres ont été lancés pour les différents travaux. Monsieur Rémy BRILLANT, Directeur général des services, répond que pour toutes les opérations, dont le coût est supérieur à 12 millions, des appels d'offres ouverts sont lancés systématiquement et publiés dans les journaux. Une commission d'appel d'offre se réunit et décide d'attribuer les marchés au mieux offrant.</i></p>	

<p>Délibération n° 2013-24</p>	<p>Unanimité Dont 9 procurations</p>														
<p>Sur le rapport n° 2013 / 19 présenté par Mr Paul MAIOTUI,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, modifie la redevance annuelle pour le ramassage et la collecte des ordures et déchets ménagers, comme suit :</p> <p>Au lieu de :</p>															
<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">CATEGORIES</th> <th colspan="2">TARIF ANNUEL</th> </tr> <tr> <th colspan="2">A compter du 1er Janvier 2013</th> </tr> <tr> <th></th> <th>Coeff.</th> <th>Montant de la Redevance</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Annexe 4 – Locaux à usage Professionnel</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>6. Cabinet médical, dentaire ou vétérinaire (2 professionnels et plus).....</td> <td style="text-align: center;">3,5</td> <td style="text-align: center;">77 665</td> </tr> </tbody> </table>	CATEGORIES	TARIF ANNUEL		A compter du 1er Janvier 2013			Coeff.	Montant de la Redevance	Annexe 4 – Locaux à usage Professionnel			6. Cabinet médical, dentaire ou vétérinaire (2 professionnels et plus).....	3,5	77 665	
CATEGORIES		TARIF ANNUEL													
	A compter du 1er Janvier 2013														
	Coeff.	Montant de la Redevance													
Annexe 4 – Locaux à usage Professionnel															
6. Cabinet médical, dentaire ou vétérinaire (2 professionnels et plus).....	3,5	77 665													
<p>Lire :</p>															

CATEGORIES	TARIF ANNUEL A compter du 1er Janvier 2013	
	Coeff.	Montant de la Redevance
Annexe 4 – Locaux à usage Professionnel		
6. Cabinet médical, dentaire ou vétérinaire (2 professionnels et plus).....	3	66 570

et **ABROGE** toutes dispositions antérieures contraires.

Délibération n° 2013-25	Majorité Dont 9 procurations Et
--------------------------------	--

Sur le rapport n° 2013 / 20 présenté par Mr Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** et **ARRETE** le Budget Primitif de la Commune de Papeete, Exercice 2013 tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

Sept milliards cinq cent vingt six millions cent soixante et un mille huit cent quarante deux francs (7.526.161.842 XPF) répartis comme suit :

- en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de :
 - *cinq milliards six cent quatre vingt six millions quatre cent soixante treize mille cinq cent quatorze francs (5.686.473.514 XPF) ;*
- en recettes et en dépenses d'investissement à la somme de :
 - *un milliard huit cent trente neuf millions six cent quatre vingt huit mille trois cent vingt huit francs (1.839.688.328 XPF).*

Et **VOTE** les chapitres suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	TOTAL (vote)
011	Charges à caractère général	900 691 202
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 373 200 000
65	Autres charges de gestion courante	850 375 700
Total des dépenses de gestion courante		5 124 266 902
66	Charges financières	76 000 000
67	Charges exceptionnelles	79 758 191
022	Dépenses imprévues	1 000 000
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 281 025 093

023	Virement à la section d'investissement (5)	293 315 900
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	112 132 521
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	405 448 421

TOTAL	5 686 473 514
--------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 686 473 514
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	TOTAL (vote)
013	Atténuation de charges	40 000 000
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	152 885 000
73	Impôts et taxes	2 488 045 000
74	Dotations et participations	2 145 225 229
75	Autres produits de gestion courante	21 955 453
	Total des recettes de gestion courante	4 848 110 682
77	Produits exceptionnels	1 000 001
	Total des recettes réelles de fonctionnement	4 849 110 683

042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	31 729 176
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	31 729 176

TOTAL	4 880 839 859
--------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	805 633 655
---	--------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 686 473 514
--	----------------------

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Restes à	VOTE	TOTAL
-------	---------	----------	------	-------

		réaliser 2012		(=RAR+vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	24 316 038	33 930 000	58 246 038
21	Immobilisations corporelles	72 692 369	202 937 974	275 630 343
23	Immobilisations en cours	103 574 054	114 074 702	217 648 756
	Total des opérations d'équipement	255 312 444	663 696 802	919 009 246
	Total des dépenses d'équipement	455 894 905	1 014 639 478	1 470 534 383
13	Subventions d'investissement	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées		169 794 461	169 794 461
020	Dépenses imprévues		0	0
	Total des dépenses financières	0	169 794 461	169 794 461
	Total des dépenses réelles d'investissement	455 894 905	1 184 433 939	1 640 328 844

040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		50 294 176	50 294 176
	Total des dépenses d'ordre d'investissement		50 294 176	50 294 176

TOTAL		455 894 905	1 234 728 115	1 690 623 020
--------------	--	--------------------	----------------------	----------------------

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE		+		149 065 308
--	--	---	--	--------------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		=		1 839 688 328
---	--	---	--	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Restes à réaliser 2012	VOTE	TOTAL (= RAR+vote)
13	Subventions d'investissement	229 028 574	236 842 105	465 870 679
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0	400 000 000	400 000 000
	Total des recettes d'équipement	229 028 574	636 842 105	865 870 679
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	0	172 280 939	172 280 939
1068	Excédents de fonct. capitalisés (10)	0	375 931 639	375 931 639
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	1 591 650	1 591 650
	Total des recettes financières	0	549 804 228	549 804 228
	Total des recettes réelles d'investissement	229 028 574	1 186 646 333	1 415 674 907

021	Virement de la section de fonctionnement (5)		293 315 900	293 315 900
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)		130 697 521	130 697 521
Total des recettes d'ordre d'investissement			424 013 421	424 013 421

TOTAL	229 028 574	1 610 659 754	1 839 688 328
--------------	--------------------	----------------------	----------------------

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0
---	--	----------

=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 839 688 328
---	---	----------------------

Le budget est tenu à la disposition du public à la Direction de l'Administration et des Finances (L.2313.1).

Délibération n° 2013-26

Unanimité
Dont 9
procurations

Sur le rapport n° 2013 / 21 présenté par Mr Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le Budget Primitif du budget annexe du service de collecte et de traitement des ordures ménagères et de déchets végétaux de la Commune de PAPEETE, Exercice 2013 tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement à la somme de :

Cinq cent dix millions quatre cent vingt mille soixante quinze francs XPF (510.420.075 XPF) répartis comme suit :

- en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de :
 - Cinq cent dix millions quatre cent vingt mille soixante quinze francs XPF (510.420.075 XPF) ;
- en recettes et en dépenses d'investissement à la somme de :
 - *zéro franc XPF (0 XPF).*

FIXE le montant de la subvention d'équilibre pour l'exercice 2012 au maximum à 174.420.075 XPF; **INSCRIT** cette subvention au budget principal de la commune en dépenses à l'article 657364 et au budget annexe en recette à l'article 774, exercice 2013;

Et **VOTE** les chapitres suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	TOTAL (vote)
011	Charges à caractère général	478 720 075
012	Charges de personnel et frais assimilés	26 700 000
Total des dépenses de gestion courante		505 420 075
67	Charges exceptionnelles	4 000 000
022	Dépenses imprévues	1 000 000
Total des dépenses réelles de fonctionnement		510 420 075

<i>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</i>		0
---	--	----------

TOTAL	510 420 075
--------------	--------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0
---	----------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	510 420 075
--	--------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	TOTAL
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	336 000 000
Total des recettes de gestion courante		336 000 000
77	Produits exceptionnels	174 420 075
Total des recettes réelles de fonctionnement		510 420 075

<i>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</i>		0
---	--	----------

TOTAL	510 420 075
--------------	--------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0
---	----------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

510 420 075

Délibération n° 2013-27

Majorité
Dont 9
procurations
Et 2
abstentions

Sur le rapport n° 2013 / 22 présenté par Mme Danièle TEAHA,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le versement d'une subvention à **l'association des réservistes de la marine en Polynésie française « ACORAM-ACOMAR 987 »** pour un montant de **150.000 XFP**.

Délibération n° 2013-28

Majorité
Dont 9
procurations
Et 2
abstentions

Sur le rapport n° 2013 / 22 présenté par Mme Danièle TEAHA,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le versement d'une subvention à **l'Association du Festival International du Film documentaire Océanien « AFIFO »** pour un montant de **1.500.000 XFP**.

Délibération n° 2013-29

Majorité
Dont 9
procurations
Et 2
abstentions

Sur le rapport n° 2013 / 22 présenté par Mme Danièle TEAHA,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le versement d'une subvention à **l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique - ADIE** pour un montant de **1.400.000 XFP**.

Délibération n° 2013-30

Majorité
Dont 9
procurations
Et 2
abstentions

Sur le rapport n° 2013 / 22 présenté par Mme Danièle TEAHA,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le versement d'une subvention à l'association **« Agir pour l'insertion »** pour un montant de **9.000.000 XFP**.

Délibération n° 2013-31	Majorité Dont 9 procurations Et 2 abstentions
<p>Sur le rapport n° 2013 / 22 présenté par Mme Danièle TEAHA,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association « Aide Formation Insertion » pour un montant de 8.700.000 XFP.</p>	
<p><i>Monsieur Jean-Claude CLARK demande en quoi se distingue les associations « Agir pour l'insertion » et « Aide Formation Insertion ».</i></p> <p><i>Monsieur le Maire précise que les missions de l'association « Agir pour l'insertion » consistent à organiser des actions en faveur des populations en difficultés ou en situation de précarité notamment dans les domaines des loisirs, de l'éducation, de la formation... Ces actions sont mises en œuvre par la DJECS dirigée par Mme Mata Ganahoa. Le détail de toutes ses missions sont accessibles auprès de ses services. En ce qui concerne l'association « Aide Formation Insertion », ses missions consistent à former, encadrer et insérer les jeunes et adultes de Papeete à la recherche d'un emploi. Elle est dirigée par Monsieur Rodolphe TUTAIRI.</i></p>	

Délibération n° 2013-32 <i>Monsieur Michel BUIILLARD n'a pas participé au vote de cette délibération.</i>	Majorité Dont 8 procurations Et 2 abstentions
<p>Sur le rapport n° 2013 / 22 présenté par Mme Danièle TEAHA,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association TAHITI 2013 pour un montant de 5 000 000 XPF.</p>	
<p><i>Monsieur Jean-Claude CLARK demande si cette association justifie d'un temps d'existence suffisant pour bénéficier d'une subvention communale.</i></p> <p><i>Il lui est répondu qu'elle répond aux critères pour cela.</i></p>	

Délibération n° 2013-33	Majorité Dont 9 procurations Et 2 abstentions
<p>Sur le rapport n° 2013 / 22 présenté par Mme Danièle TEAHA,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association sportive « Aorai » pour un montant de 500.000 XFP.</p>	

Délibération n° 2013-34	Majorité Dont 9 procurations Et 2 abstentions
<p>Sur le rapport n° 2013 / 22 présenté par Mme Danièle TEAHA,</p>	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le versement d'une subvention à l'association sportive « **Central sport** » pour un montant de **500.000 XFP**.

Délibération n° 2013-35 <i>Monsieur Robert TANSEAU n'a pas participé au vote de cette délibération.</i>	Majorité Dont 8 procurations Et 2 abstentions
Sur le rapport n° 2013 / 22 présenté par Mme Danièle TEAHA,	
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association sportive « DRAGON » pour un montant de 500.000 XFP .	
<i>Monsieur Aldo SARCIAUX s'interroge sur la possibilité pour la Commune d'attribuer une subvention à une association qui serait présidée par un membre du conseil municipal et pour le cas présent par Monsieur Charles FONG LOI.</i>	
<i>Monsieur Paul MAIOTUI indique que la subvention n'est pas attribuée au Président de l'association mais à l'association elle-même. Monsieur Charles FONG LOI fait partie de ces bénévoles qui œuvrent en faveur de la jeunesse à travers diverses activités sportives.</i>	
<i>Monsieur Roméo LE GAYIC rappelle que l'élu du conseil municipal, membre d'une association ne doit pas participer au vote de la délibération qui concerne son association. Dès lors la prise illégale d'intérêt est exclue.</i>	
<i>Monsieur le Maire estime effectivement important de veiller à éviter la prise illégale d'intérêt combien même cela devrait obliger certains élus à devoir se retirer de la présidence de leur association.</i>	

Délibération n° 2013-36	Majorité Dont 9 procurations Et 2 abstentions
Sur le rapport n° 2013 / 22 présenté par Mme Danièle TEAHA,	
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association sportive « Excelsior » pour un montant de 500.000 XFP .	

Délibération n° 2013-37	Majorité Dont 9 procurations Et 2 abstentions
Sur le rapport n° 2013 / 22 présenté par Mme Danièle TEAHA,	
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'Association des Editeurs de Tahiti & des Iles pour un montant de 250 000 XPF .	

Délibération n° 2013-38	Majorité Dont 9 procurations Et 2 abstentions
Sur le rapport n° 2013 / 22 présenté par Mme Danièle TEAHA, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à la Fédération Polynésienne de Protection Civile pour un montant de 500.000 XFP .	

Délibération n° 2013-39	Majorité Dont 9 procurations Et 2 abstentions
Sur le rapport n° 2013 / 22 présenté par Mme Danièle TEAHA, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à la Fédération tahitienne de Cyclisme pour un montant de 200.000 XFP .	

Délibération n° 2013-40	Majorité Dont 9 procurations Et 2 abstentions
Sur le rapport n° 2013 / 22 présenté par Mme Danièle TEAHA, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention au Foyer Socio-Educatif du collège de Taunoa pour un montant de 1.000.000 XFP .	

Délibération n° 2013-41	Majorité Dont 9 procurations Et 2 abstentions
Sur le rapport n° 2013 / 22 présenté par Mme Danièle TEAHA, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association « Jeunesse Papeete nuit » pour un montant de 3 000.000 XFP .	

Délibération n° 2013-42	Majorité Dont 9 procurations Et 2 abstentions
Sur le rapport n° 2013 / 22 présenté par Mme Danièle TEAHA, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association « Papeete Centre Ville » pour un montant de 8.500.000 XFP .	

Délibération n° 2013-43	Majorité Dont 9 procurations Et 2 abstentions
Sur le rapport n° 2013 / 22 présenté par Mme Danièle TEAHA, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association sportive « Papeete cycling club » pour un montant de 200.000 XFP .	

Délibération n° 2013-44	Majorité Dont 9 procurations Et 2 abstentions
Sur le rapport n° 2013 / 22 présenté par Mme Danièle TEAHA, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association « Papeete va'a » pour un montant de 1.000.000 XFP .	

Délibération n° 2013-45	Majorité Dont 9 procurations Et 2 abstentions
Sur le rapport n° 2013 / 22 présenté par Mme Danièle TEAHA, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association « Polynélivre » pour un montant de 200.000 XFP .	

Délibération n° 2013-46	Majorité Dont 9 procurations Et 2 abstentions
Sur le rapport n° 2013 / 22 présenté par Mme Danièle TEAHA, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association du personnel communal « Te mau rima ohipa no te fare oire no Papeete » pour un montant de 7.000.000 XFP .	

Délibération n° 2013-47	Majorité Dont 9 procurations Et 2 abstentions
Sur le rapport n° 2013 / 22 présenté par Mme Danièle TEAHA,	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le versement d'une subvention à l'association « **Te utuafare o te oaoa** » pour un montant de **1 000.000 XPF**.

Délibération n° 2013-48

Majorité
Dont 9
procurations
Et 2
abstentions

Sur le rapport n° 2013 / 22 présenté par Mme Danièle TEAHA,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le versement d'une subvention à l'association « **Team Honoura** » pour un montant de **1.500.000 XPF**.

Délibération n° 2013-49

Majorité
Dont 9
procurations
Et 2
abstentions

Sur le rapport n° 2013 / 22 présenté par Mme Danièle TEAHA,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le versement d'une subvention à l'association « **TOMITE TAURUA NO PAPEETE** » pour un montant de **11.355.000 XPF**.

Délibération n° 2013-50

Unanimité
Dont 9
procurations

Sur le rapport n° 2013 / 23 présenté par Mr Roméo LE GAYIC,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **MODIFIE** l'article 2 de la délibération n°2011-90 du 12 septembre 2011, comme suit :

Au lieu de :

« Le financement de cette opération dont le coût est estimé à 6.586.598 XPF, s'effectue comme suit :

- Subvention de l'Etat au titre du BOP 123 (60%) : 3.951.959 XPF
- Part communale (40%) : 2.634.639 XPF »

Lire :

« Le financement de cette opération dont le coût est de 6.496.000 FCFP, s'effectue comme suit :

- Subvention de l'Etat au titre du BOP 123 (60%) : 3.897.600 XPF
- Subvention FIP (20%) : 1.299.200 XPF
- Part communale (20%) : 1.299.200 XPF »

Par délibération du 11 septembre 2011, le conseil municipal a approuvé le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Acquisition d'une moto-pompe tractable ».

Cette moto-pompe a été acquise en 2012 pour un montant total de 6.496.000 XPF et a été financée à hauteur de 60% par l'Etat au titre du BOP 123 soit 3.897.600 XPF. Elle avait initialement un accord de financement du FIP à hauteur de 50% de 7.000.000 XPF (soit 3.500.000 XPF) avant que celui-ci ne

soit « gelée », suite aux difficultés connues par le fonds en 2011.

Aujourd'hui, le FIP est en mesure de reconduire les financements « gelés » en 2011 et la moto-pompe peut être de nouveau financée sans que le financement cumulé Etat et FIP ne puisse dépasser 80%.

Délibération n° 2013-51

Unanimité
Dont 9
procurations

Sur le rapport n° 2013 / 24 présenté par Mr Roméo LE GAYIC,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le dossier technique relatif à l'opération « **Réparation de l'Echelle Pivote Automatique (E.P.A) du Centre de Secours de Papeete** » ; **PREVOIT** le financement de cette opération, estimée à 5.813.804 XPF TTC, par le FIP à 100 % soit 5.813.804 XPF ; **INSCRIRA** au budget principal de la commune les crédits relatifs à cette opération.

Une Echelle Pivote Automatique (EPA) a été acquise en 2003 pour le Centre de Secours de PAPEETE.

Cet équipement est défectueux et doit faire l'objet d'une grosse réparation qui consiste au remplacement des vérins, dont le coût est estimé à 5.813.804 XPF.

Cet équipement étant utilisé notamment dans le cadre d'interventions intercommunales, le dernier Comité des Finances Locales (CFL) a accepté de financer cette réparation par le FIP en intégralité.

Délibération n° 2013-52

Unanimité
Dont 9
procurations

Sur le rapport n° 2013 / 25 présenté par Mr Roméo LE GAYIC,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le dossier technique relatif à l'opération « **Acquisition d'un camion citerne rural moyen (C.C.R.M)** » ; **PREVOIT** le financement de cette opération, estimée à 47.080.000 XPF TTC, comme suit :

- Subvention du Pays sollicitée (DDC) 50 % soit 23.540.000XPF
- Fonds propres 50 % soit 23.540.000XPF

AUTORISE le maire à lancer l'appel d'offres et à signer le marché en découlant dans la mesure de l'obtention effective de la subvention du pays ; **INSCRIRA** au budget principal de la commune les crédits relatifs à cette opération.

Afin de compléter ses équipements nécessaires aux interventions, la Direction de la Protection Civile et de Lutte contre l'Incendie de la Ville doit disposer d'un Camion Citerne Rural Moyen (C.C.R.M).

Délibération n° 2013-53

Unanimité
Dont 9
procurations

Sur le rapport n° 2013 / 26 présenté par Mr Roméo LE GAYIC,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le dossier technique et le plan de financement relatif à l'opération « **Projet d'aménagement du jardin collectif de Vaitavatava** » ; **PREVOIT** le financement de cette opération, estimée à **5 447 025 FCFP TTC**, comme suit :

- Subvention du syndicat mixte au titre du CUCS (60 %) : 3 268 215 F CFP TTC
- Part communale (40 %) : 2 178 810 F CFP TTC

AUTORISE le maire à signer la convention de financement relative à la participation du CUCS à cette opération ; **INSCRIT** au budget principal de la commune les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération.

Fort du succès rencontré par le jardin collectif et partagé de Mama'o Aivi, la municipalité étend ce type d'initiative aux autres quartiers de la ville.

L'implantation d'un jardin collectif à Vaitavatava permettra ainsi de poursuivre les objectifs suivants :

- *améliorer durablement le cadre de vie et l'image du quartier ;*
- *participer au développement du lien social, en favorisant la participation des habitants à la dynamique de quartier, à l'insertion des publics fragilisés et éloignés de l'emploi tout en initiant une dynamique participative développée en partenariat avec la population et les associations locales ;*
- *remobiliser les jeunes actuellement sans emploi, au travers une dynamique de responsabilisation et d'estime de soi ;*
- *favoriser l'accès à une alimentation saine pour les ménages les plus modestes ;*

L'aménagement du jardin est envisagé sur une parcelle plane d'environ 1 000 m² jouxtant la résidence, affectée à la Commune par le Pays et s'effectuera sous la forme d'un chantier d'insertion, à destination des jeunes du secteur.

Monsieur Myron MATAOA dénonce le trafic de drogue qui circule dans le lotissement de Vaitavatava et propose une surveillance plus stricte.

Monsieur le Maire explique que c'est pour ces raisons qu'il a très rapidement proposé ce projet d'aménagement du jardin collectif de Vaitavatava.

Délibération n° 2013-54	Majorité Dont 9 procurations Et 2 contres
<p>Sur le rapport n° 2013 / 27 présenté par Mr Michel BUIILLARD,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOpte :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le travail de nuit de la commune de Papeete comprend la période comprise entre 22 heures et 5 heures.- Les cycles de travail des services de la commune de Papeete, leurs durées, ainsi que les bornes quotidiennes, hebdomadaires et les modalités de repos et de pause de chacun de ces cycles, sont fixés tels que présentés à l'annexe jointe à la présente délibération.- Compte tenu des missions de la Direction de la protection civile et de lutte contre l'incendie (DPCLI), des nécessités de service et des activités opérationnelles du corps, les agents communaux exerçant les fonctions de sapeurs-pompiers sont autorisés à effectuer des gardes de 12 heures, ainsi que des gardes de 24 heures en cas de besoin et lorsque les circonstances l'exigent. Ce temps de présence est suivi obligatoirement d'une période de repos d'une durée au moins égale. <p>Ils sont également autorisés à exercer un travail effectif à la semaine dit « Hors rang » d'une</p>	

durée quotidienne maximale de 10 heures, notamment pour participer à des actions de formation, pour assurer des missions administratives, des missions de prévision ou de maintenance opérationnelle (entretien des matériels, manœuvres...) ou en cas d'incapacité physique ou médicale partielle.

Le temps d'équivalence pour les gardes de 12 heures consécutives comprenant des heures de nuit, est fixé à 9 heures. Pour les gardes de 24 heures, ce temps d'équivalence est fixé à 18 heures.

Monsieur le Maire a souhaité remettre à l'approbation cette délibération pour clarifier les votes suite à une contestation formulée par certains élus.

V°) Questions orales : (Article L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales)

.....
.....

V°) Questions diverses :

Monsieur Max DESTANG informe de l'arrivée de paquebots les dimanches 7, 14 et 28 avril 2013. Il lui est demandé l'ouverture du marché jusqu'à 12h au lieu de 9h habituellement. Étant donné que les touristes ne viennent pas forcément au marché ou n'achètent pas, il juge inutile cette ouverture plus tardive et estime que cela pourrait engendrer des dépenses à la commune en matière d'heures supplémentaires. Il propose une réunion de travail sur le sujet afin de prendre une décision.

En ce qui concerne l'augmentation du tarif de l'eau, Monsieur Alban ELLACOTT indique qu'elle pourrait concerner 20% de la population et que des solutions sont proposées notamment en matière de recherche des fuites. Il explique que les personnes désireuses d'information concernant leurs factures doivent s'adresser à la Polynésienne des Eaux qui reste à leur disposition.

Monsieur Roméo LE GAYIC fait savoir qu'une quarantaine de familles de Tipaerui ont effectué des travaux pour diminuer le montant de leur facture.

Monsieur Alban ELLACOTT informe que la Polynésienne des eaux se déplace dans les familles, dont les factures ont un montant excessif, pour proposer des solutions.

Monsieur Laurent PASQUELINS annonce que la Polynésienne des eaux, dans le cadre de sa certification ISO 9001 Qualité, a enregistré 4 réclamations contrairement à ce que l'on pourrait penser, il n'y a pas eu plus de réclamation qu'en 2012 suite à la nouvelle tarification au 1^{er} janvier 2013. On comptabilise à mi-mars une vingtaine de réclamations dont 10 portent sur la tarification (5 sur le fonds de solidarité, 5 sur la facture de clôture 2012).

Monsieur Charles MAONI a aperçu des jeunes skateurs effectués leurs sauts sur la rose des vents de la place Pouvanaa. Il souhaiterait sécuriser cette zone et nettoyer le monument.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

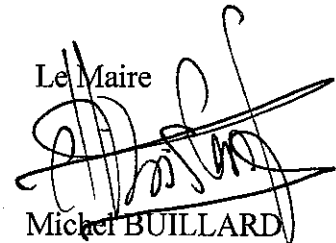
La Secrétaire de séance



Victorine SHAN SEI FAN



Le Maire



Michel BUIILLARD